pt. 3
Case
FRC
20929

RAPPORT

DU COMITÉ DES FINANCES.

ARRIÉRÉ DE L'ÉCOLE VÉTÉRINAIRE.

PAR M. LE BRUN.

Ces dépenses appartiennent à l'Administration de 1782 au 5 Juin 1787.

ÉTAT de ce qui reste à payer aux Créanciers de l'École vétérinaire d'Alfort.

Nos. des Pièces.	NOMS des Créanciers & leur profession.	Sommes qui leur sont dues.	OBSERVATIONS.
1	Berthaud, pour solde d'ouvrage de construction, compris dans un devis homologué le 27 Février 1785.	42,027 l. 5 s. 7 d.	Suivant une lettre de M. de la Fontaine, du 10 Décembre 1788, il paroît que le Bureau des fonds a pris les arrangemens pour acquitter ce qui restoit dû au sieur Berthaud; ainsi il ne sera fait mention ici de cet objet que pour mémoire.
2	Au même, pour les ouvrages détaillés au devis homologué à M. le Contrôleur-Général, le 29 Août 1787.	167,437 l. . . .	
3	Enfin, pour celui des ouvrages compris dans les mémoires d'augmentation vérifiés par le sieur Célérier, il est dû au sieur Berthaud	30,041 l. . . .	
4	Perrier, Frères, Méchaniciens	2,947 l. . . .	Justifié par des mémoires arrêtés par M. Chabert.
		242,452 l. 5 s. 7 d.	

THE NEWBERRY LIBRARY

A

Nos. des Pièces.	NOMS des Créanciers & leur profession.	Sommes qui leur sont dues.	OBSERVATIONS.
	Ci-contre	242,452 l. 5 s. 7 d.	
5	Marguerite, Poëlier . .	5,994 l. 4 s. . .	Le mémoire produit a été arrêté par le sieur Célérier, Architecte, le 21 Février 1788.
6	Laurent, Plombier. . .	975 l. 10 s. . .	Justifié par deux mémoires arrêtés par idem.
7	Prévôt, Menuisier . .	14,418 l. 13 s. . .	Justifié par deux mémoires, idem, idem, les 28 Octob. 1786 & 16 Novembre 1787.
8	Cheret, Orfèvre . .	2,271 l. 10 s. . .	Justifié par ordonnance de M. Berthier, de 1130 l. 10 s. Idem par un reçu de M. de Vaudran . 566 l. Idem par un reçu de M. Duteil . . . 575 l. Total . 2,271 l. 10 s.
9	D'Aubenton, Professeur, pour ses appointemens des six derniers mois de 1787.	1,500 l. . . .	Justifié par le certificat du Directeur de l'Ecole d'Alfort du 30 Décemb. 1788.
10	Vic-d'Azir, idem . .	900 l. . . .	Idem.
11	Fourcroy, Professeur .	750 l. . . .	Idem.
12	Broussonnet, idem . .	750 l. . . .	Idem.
13	Joron, Fermier . . .	14,857 l. . .	Les fournitures faites par ce Fermier sont: savoir; pour 1786, d'après la modération faite par M. Chabert . - . . 10,944 l. Pour 1787 . . 6,913 l. Total . . 17,857 l. Sur quoi il a été payé à compte le 24 Avril 1787 . 3,000 l. Partant il lui reste dû . . . 14,857 l.
14	Delaunay, Md. de Foin .	3,129 l. . . .	Justifié par un état arrêté par M. Chabert.
		287,998 l. 2 s. 7 d.	

Nos. des Pièces.	Noms des Créanciers & leur profeſſion.	Sommes qui leur ſont dues.	OBSERVATIONS.
	Ci-contre. . .	287,598 l. 2 ſ. d.	
15	Madame de Morville, marchande de fourrages.	497 l. 2 ſ. . .	Juſtifié par un mémoire idem, par M. Flandrin.
16	Veuve Chatard, marchande de foin. . . .	882 l.	Juſtifié par des idem, par M. Chabert.
17	Lambert & Boyer, Fayanciers, ...	150 l. . . .	Idem.
18	Gautherot, Sellier. . .	480 l.	Idem.
19	Anaſtay, Bourrelier . .	1,221 l. . . .	Idem.
20	Deſplanches, Charon .	2,638 l. . . .	Idem.
21	Robert, idem	2,937 l.	Il étoit dû au ſieur Robert . . 5,337 l. Sur quoi il a reçu à compte . . . 2,400 l. Reſte dû . . 2,937 l.
22	Jacquin, idem . . .	241 l.	Juſtifié par des mémoires arrêtés par M. Chabert.
23	Ve Pêcheux, Menuiſier.	111 l.	Juſtifié par un mémoire arrêté par M. Chabert.
24	Morette, Serrurier . .	1,587 l. 4ſ. . .	Les mémoires arrêtés montent à . . . . . 1,744, l. 4 ſ. Sur quoi il a été payé à compte 157 l. Reſte dû . . . 1,587 l. 4 ſ.
25	Bremant, Menuiſier .	216 l. . . .	Juſtifié par des mémoires arrêtés par M. Chabert.
26	Le Moine, Vitrier . .	1,369 l. 5 ſ. . .	Juſtifié par des mémoires arrêtés, & qui montent à ci . 1,825 l. 5 ſ. Sur quoi il a été payé. . . . 240 l. Idem . . . . 216 l. Total . . 456 l. Reſte dû . . 1,369 l. 5 ſ.
		300,327 l. 13 ſ. 7 d.	

Nos. des Pièces.	Noms des Créanciers & leur profession.	Sommes qui leur sont dues.	OBSERVATIONS.
	Ci-contre . . .	300,327 l. 13 s. 7 d.	
27	Bellet, Couvreur . .	757 l. . . .	Justifié par un état arrêté par M. Chabert.
28	Le Paute, Horloger .	228 l. . . .	Justifié par idem.
29	Coudray, pour dixmes .	405 l. . . .	Justifié par idem.
30	Girardot, Professeur. .	400 l. . . .	Idem.
31	Grandjean, Épicier-Droguiste	3,446 l. . . .	Les mémoires arrêtés par M. Chabert montent à la somme de . . 4,680 l. Sur quoi payé à compte . . . 1,234 l. Reste dû . . . 3,446 l.
32	De Londres, Epicier .	7,880 l. . . .	Justifié par un mémoire arrêté par M. Chabert.
33	Gouaux, Epicier . .	459 l. . . .	Idem.
34	Chardon, Epicier . .	1,230 l. . . .	Idem.
35	Sarazin, Md de Bois .	242 l. 10 s. .	Idem.
36	Petit, Chairc. à Troyes.	122 l. 16 s. .	Idem.
37	Frenoir, Md de Fer. .	3,838 l. 19 s. 3 d.	Idem.
38	Hesse, idem	340 l. . . .	Idem.
39	Millon, Cloutier . .	1,239 l. . . .	Le mémoire arrêté monte à . . 1,810 l. Sur quoi il a été payé à compte . . 571 l. Reste dû . . . 1,239 l.
40	Boissette, Md de Charbon	467 l. 5 s. 6 d.	Justifié par des mémoires, visés par le Directeur.
41	Chapelet, Peintre . .	323 l. 1 s. 6 d.	Le mémoire est arrêté par le Sr. Celérier, Architecte.
42	Baichoux, Md d'arbres.	1,018 l. 9 s.	Les mémoires sont arrêtés par le Directeur.
		322,724 l. 14 s. 10 d.	

Nos. des Pièces.	NOMS des Créanciers & leur profession,	Sommes qui leur sont dues.	OBSERVATIONS.
	D'autre part . . .	322,724 l. 14 s. 10 d.	
43	Villemorin, Grainier.	1,064 l. 15 s. . .	Les mémoires montent à . 1,278 l. 15 s. Sur quoi déduire pour pension d'un cheval qu'il avoit placé à l'Ecole . . . 214 l. Reste dû. . . 1,064 l. 15 s.
44	Jacquot, Coutelier. .	350 l. . . .	Justifié par des quittances du Directeur.
45	Bertin, idem. . . .	313 l. 10 s. . .	Justifié par des mémoires arrêtés par M. Chabert.
46	Coutous, Md de bois.	4,906 l.	Justifié par mémoire arrêté par M. Chabert. 1,094 l. Idem, par trois ordonnances, ensemble . . . 3,812 l. Total . . 4,906 l.
47	Mayer, Tapissier . .	4,336 l.. . . .	Justifié par un état arrêté M. Chabert.
48	Charre, Tapissier . .	791 l. . . .	Idem.
49	La Cour, Md de couleurs.	103 l. . . .	Les mémoires sont arrêtés par idem.
50	Senaud, Taillandier .	51 l. . . .	Idem.
51	Masson, Boucher . .	127 l. . . .	Justifié par un mémoire arrêté par idem.
52	Schuffelaire, Chaudronier.	29 l. 10 s. . .	Idem.
53	Boulogne, Voiturier .	90 l.	Le mémoire est arrêté par M. Flandrin.
54	François, Md d'arbres.	600 l. 13 s. . .	Idem, par M. Chabert.
55	Compiègne, Potier d'Etaim	88 l. . . .	Idem.
56	Rimbault, Md de papier	642 l. 7 s. . .	Le mémoire est arrêté par M. Célérier, Architecte.
		336,217 l. 9 s. 10 d.	

	Sommes qui leur ſont dues.
Ci-contre	336,217 l. 9 ſ. 10 d.
M. Blondel, Intendant des Finances, a fait paſſer cet Etat au Bureau des fonds le 27 Mars 1789; mais depuis l'envoi qui en a été fait, M. l'Intendant de Paris a encore adreſſé à M. Blondel les objets ſuivans.	
SAVOIR.	
Un mémoire par lequel le Sieur Coſaque, Menuiſier, demande le paiement d'une ſomme de	119 l. 5 ſ.
Un autre des Sieurs Migault & Fournier, Peintres	352 l. 3 ſ.
Et un autre du Sieur Des Roſiers	600 l.
TOTAL	337,288 l. 17 ſ. 10 d.

La totalité des dettes anciennes de l'Ecole Vétérinaire d'Alfort, contractées ſous l'adminiſtration de M. Berthier, monte à . . . . 337,288 l. 18 ſ. 4 d.

Sur laquelle il paroît que le Tréſor-Royal a payé au Sieur Berthaud, Maître Maçon	239,505 l. 5 ſ. 7 d.
Partant il reſte à payer quatre-vingt-dix-ſept mille ſept cent quatre-vingt-trois liv. douze ſols neuf deniers, ci	97,783 l. 12 ſ. 9 d.